



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 29 janvier 2025** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 21 janvier 2025.

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU

À L'ATTENTION PARTICULIÈRE DU PUBLIC !

Conformément aux dispositions de l'article L3221-5 du Code précité, entrées en vigueur pour notre commune le 1^{er} octobre 2023,

« Les projets de délibérations [...] ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative [...] concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion »

les projets de délibérations et les documents associés sont consultables via <https://drive.google.com/drive/folders/1mZHiRPIkDDG8Oakx3eZ2REwnMn6CLdU>

SÉANCE PUBLIQUE

1. Règlement général de police. *Sanctions Administratives Communales* ("SAC"). Application des procédures de médiation et de prestation citoyenne en guise de mesures alternatives aux amendes administratives infligées par les sanctionneurs provinciaux. Présentation par Madame Anne-Laure NAPOLI, Médiatrice de la Ville de Nivelles (appelée à intervenir à Braine-le-Château en exécution de la convention signée avec cette Ville).
2. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
3. Déclaration de politique communale du Collège communal pour la mandature nouvelle : adoption.
4. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Modification et inscription d'une nouvelle mesure [*Espace Beau Bois*, rue de Tubize 11 : remplacement de la zone de stationnement pour bus par 2 emplacements de stationnement (1 pour personnes handicapées et 1 *Kiss & Ride*)] : décision.
5. *Commission paritaire locale pour l'enseignement* ("COPALOC") : désignation de plein droit des 6 membres du Conseil communal composant la délégation du pouvoir organisateur.
6. Comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale : désignation de plein droit de trois membres du Conseil communal appelés à y siéger.

7. Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre ("ATL") et soutien de l'accueil extrascolaire. Désignation de plein droit de membres du Conseil communal [2 délégués effectifs + 2 suppléants] pour la "*Commission communale de l'accueil*" (C.C.A.).
8. *Agence immobilière sociale du Brabant wallon* A.s.b.l. : désignation de plein droit d'un(e) représentant(e) à l'assemblée générale.
9. *Habitations sociales du Roman Païs* (s.r.l. agréée par la *Société Wallonne du Logement*) : désignation de plein droit de 3 délégué(e)s à l'assemblée générale.
10. *Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle* SC ("IMIO") : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
11. *Intercommunale ORES Assets* SC : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
12. *ECETIA INTERCOMMUNALE* SC : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
13. *Intercommunale pure de financement du Brabant wallon* (I.P.F.B.W.) SC : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
14. *Intercommunale in BW* SC : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
15. *Intercommunale Sociale du Brabant wallon* (I.S.B.W.) SC : désignation de plein droit de 5 délégué(e)s à l'assemblée générale.
16. *Maison du tourisme du Brabant wallon* A.s.b.l. : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'assemblée générale de l'association.
17. *Opérateur de Transport de Wallonie* (= OTW, anciennement Groupe TEC) S.A. : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'assemblée générale de la société (mandat sans droit de vote).
18. *VIVAQUA* SC : désignation de plein droit de deux délégué(e)s à l'assemblée générale.
19. *S.W.D.E. (Société wallonne des eaux)* : désignation, de plein droit, d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale.
20. *Contrat de rivière Senne* A.s.b.l. : désignation de plein droit d'un membre effectif et d'un membre suppléant de l'assemblée générale (dénommée "*Comité de rivière*").
21. *Agence locale pour l'emploi de Braine-le-Château* ("A.L.E.") A.s.b.l. : désignation de plein droit de 6 représentants de la commune.
22. *Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité* (C.C.A.T.M.) : décision de renouveler la C.C.A.T.M. et de charger le Collège d'organiser l'appel public aux candidat(e)s.
23. Vérification de l'encaisse du Directeur financier de la commune (situation arrêtée au 31 décembre 2024) : communication.
24. Financement des travaux de démolition / reconstruction des bâtiments scolaires de l'implantation de Wauthier-Braine, rue des Écoles 1/A (« *Les Coccinelles* »). Convention de crédit à signer entre le *Fonds Écureuil de la Communauté française*, le *Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires* et la Commune (pour un montant de 1.124.941,52 EUR) : approbation.
25. Opération de développement rural – Mise en œuvre du P.C.D.R. / A21 Local – Rapport d'activité pour l'exercice 2024 : approbation.
26. Patrimoine immobilier. *Espace Beau Bois*, rue de Tubize, 11. Remplacement urgent de la chaudière provisoire. Dépense engagée sans crédits budgétaires appropriés par le Collège communal (séance du 27 décembre 2024) : approbation.

HUIS CLOS

Personnel enseignant

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

27. Prolongation de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans une charge d'enseignement subventionnée non vacante à l'implantation de Braine-le-Château : décision.

Personnel administratif

28. Congé parental (1/5 temps) sollicité par un agent contractuel, pour une période de 20 mois : décision.
29. Demande d'interruption de carrière ordinaire (1/5 temps) sollicitée par un agent contractuel, pour une période de 60 mois : décision.